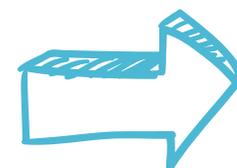


carbon & co'



LE CRÉDIT CARBONE, C'EST QUOI ?



Le rapport de Kyoto (1997) est **le 1er accord international** qui introduit l'objectif de réduction des GES.



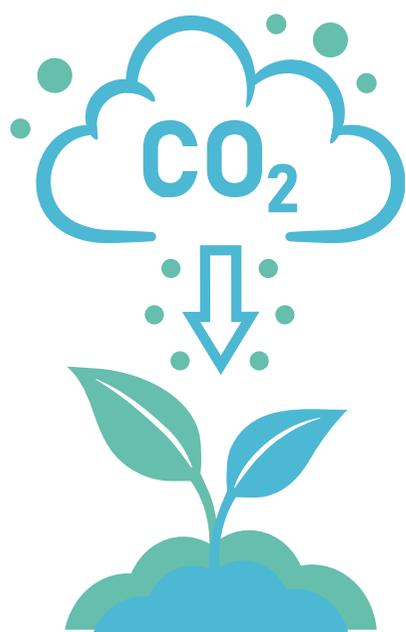
Il y a été défini la possibilité de faire de la **compensation carbone volontaire par l'acquisition de crédits carbone.**



Face à l'objectif planétaire de neutralité carbone en 2050, les crédits carbone sont un des outils de la transition écologique.



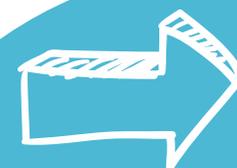
Les crédits carbone sont des actifs représentant **la réduction d'une émission de GES** ou la séquestration de carbone dans des puits de carbone. Ces réductions sont permises par le développement de projets.



Par exemple :

- La mise en place d'un projet bas carbone en agriculture
- La plantation de forêt
- La rénovation énergétique d'un bâtiment.

Ces projets permettent de calculer un potentiel de réduction d'émissions en tonnes de CO2 équivalent. Ce sont ces réductions qui, une fois certifiées, donneront des crédits carbone.





Comment fonctionne l'acquisition de crédits carbone ?

La mise en place de ces projets de transition inclut deux acteurs majeurs :

Le porteur de projet



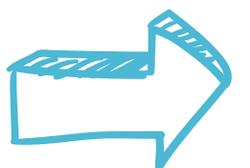
Il met en œuvre le projet sur le terrain en introduisant de **nouvelles pratiques favorables à l'environnement.**

La valorisation de son potentiel de réduction en crédits carbone lui permettra de **financer une partie de ce projet.**

Le financeur



Lorsque le financeur a **supprimé et réduit** au maximum ses émissions, il peut compenser ses **émissions résiduelles** en achetant des crédits carbone. Il devient alors propriétaire de cet actif. Il contribue à la **neutralité carbone du globe.**





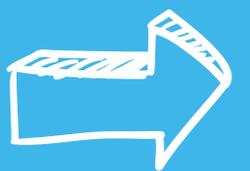
La vente des crédits carbone nécessite qu'ils soient reconnus.

Pour cela il existe **différents labels** qui certifient des projets bas carbone. Chaque label définit **son propre cahier des charges et sa propre méthode de calcul** des crédits carbone.

Ces méthodes varient elles-mêmes selon le secteur du projet : la forêt, l'agriculture, les énergies renouvelables...

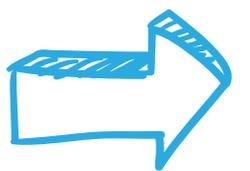
Carbon&Co propose aujourd'hui des projets de compensation et de contribution à la neutralité carbone reposant sur le Label Bas Carbone, un label du Ministère de la Transition Ecologique.

**LABEL BAS
CARBONE**





Carbon&Co accompagne les porteurs de projets agricoles **de la naissance à la certification des projets de transition**, massifie les projets et assure ainsi **la commercialisation des crédits carbone** générés par les agriculteurs et leur réelle existence.



carbon & co

Suivez-nous !



carbonandco.fr



[Carbon&Co](#)



contact@carbonandco.fr